

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ, SUR
SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE -
Doc. Assembly/AU/6(XXXII)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** des efforts continus déployés en vue de trouver une solution durable à la crise en **Lybie**, y compris ceux des pays voisins et du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye ainsi que la Conférence tenue à Palerme en Sicile, en novembre 2018. La Conférence **DEMANDE** au Président de la Commission de l'UA d'accélérer les efforts visant à organiser à Addis-Abeba, en 2019, une conférence internationale sur la réconciliation en Libye, sous les auspices de l'UA et des Nations unies. La Conférence **PREND NOTE** des efforts déployés en vue d'une solution pacifique au conflit en Libye, dans le cadre des dispositions de l'Accord politique libyen signé en 2015, à Skhirat, au Maroc. La Conférence **PREND ÉGALEMENT NOTE** des conclusions de la réunion ministérielle des pays voisins de la Libye, tenue à Khartoum, le 29 novembre 2018. La Conférence **RÉITÈRE** l'engagement continu de l'UA de continuer de travailler avec les parties prenantes libyennes, les pays voisins, les organisations régionales et internationales en vue de réaliser une paix durable, la sécurité, la stabilité et la réconciliation en Libye ;
2. **FÉLICITE** le peuple et toutes les parties prenantes malgaches pour le déroulement et le parachèvement du processus des élections présidentielles dans le calme et de manière paisible. La Conférence **FÉLICITE ÉGALEMENT** le Président Andry Rajoelina pour son élection et lui **RÉAFFIRME** l'engagement de l'UA à continuer d'accompagner Madagascar sur le chemin du renforcement de la démocratie et du développement. La Conférence **SALUE** la Commission, en particulier le Haut Représentant pour faire taire les armes en Afrique, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, ainsi que la Représentante spéciale, Mme Hawa Ahmed Youssouf, pour leurs efforts inlassables dans la quête de la paix et de la stabilité à Madagascar ;
3. **REAFFIRME SON ENGAGEMENT** pour la paix et la sécurité aux Comores, rappelant que l'UA est le garant de l'Accord-cadre pour la réconciliation aux Comores, signé à Fomboni le 17 février 2001. À cet égard, la Conférence **PREND NOTE** de l'évolution positive de la situation politique aux Comores et **FÉLICITE** les parties prenantes comoriennes pour les efforts déployés en vue de l'apaisement du climat politique national entre le Gouvernement et l'opposition. La Conférence **REMERCIÉ** le Président de la Commission de l'UA pour ses efforts louables et son engagement, ~~notamment à travers son Haut Représentant, l'ancien Ministre d'Etat, Ramtane Lamamra,~~ en vue de rapprocher les acteurs comoriens pour un dialogue franc et fructueux. La Conférence **EXHORTE** les parties prenantes comoriennes à faire preuve de retenue et à rechercher des solutions à leurs différends à travers le dialogue et la consultation en particulier en ce qui concerne les prochaines échéances électorales. La Conférence **FÉLICITE** également l'Union des Comores d'avoir invité tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris la Commission de l'UA, à observer le processus électoral aux Comores, en vue des élections anticipées afin de s'assurer qu'il se déroule de manière crédible, libre et transparente ;

4. **FÉLICITE** le Gouvernement fédéral de la **Somalie** pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de transition. La Conférence **FÉLICITE ÉGALEMENT** la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour son rôle crucial joué dans la dégradation des capacités d'AL-Shabab et d'autres groupes terroristes en Somalie, ainsi que dans la mise en œuvre du Plan de transition. La Conférence **REND, UNE FOIS ENCORE, HOMMAGE** aux troupes de l'AMISOM et aux pays contributeurs de troupes et de police pour les immenses sacrifices consentis pour la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie. La Conférence **FÉLICITE également** le Gouvernement fédéral de la Somalie et les États membres fédéraux de la Somalie pour les efforts déployés dans la promotion des solutions durables de manière pacifique afin de renforcer le système fédéral et **EXHORTE** Gouvernement fédéral de la Somalie et les États membres fédéraux de la Somalie à faire de leur mieux en vue de trouver des solutions durables à leurs différends, en attendant la finalisation des aspects relatifs à la Fédération dans la nouvelle Constitution qui sera élaboré et facilitera la mise en œuvre de l'Architecture nationale de sécurité et les processus électoraux, en 2020-2021, en particulier la nécessité du suffrage universel qui permettra aux somaliens d'exprimer leur volonté sur l'avenir de leur pays ;
5. **FÉLICITE** le Gouvernement du Soudan et la Mission hybride des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) pour leurs efforts de collaboration qui ont facilité la poursuite de la mise en œuvre de la Résolution 2429 du Conseil de sécurité des Nations unies sur la reconfiguration de la Mission. La Conférence **SOULIGNE** la nécessité d'une paix durable au Darfour à travers l'investissement dans des projets de développement durables Elle **ENCOURAGE** à cet égard, la Commission ainsi que les Nations unies, à entreprendre des initiatives appropriées en vue d'assurer la mobilisation de financements adéquats pour la reconstruction et le développement post-conflit au Darfour,*. La Conférence **EXHORTE** le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N, avec le soutien du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA au Soudan et au Soudan du Sud (AUHIP) à continuer de travailler en vue de trouver une solution durable à la question des deux régions du Kordofan du Sud et du Nil bleu, y compris la création de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin, et **FÉLICITE** le Gouvernement du Soudan pour son engagement continu à cet égard ;
6. **FÉLICITE** l'engagement des Présidents Omar Hassan Al Bashir et Salva Kir Mayardit pour leurs efforts visant à préserver la paix entre les deux pays, à travers les Accords de coopération de 2012 et 2013, et **ENCOURAGE** les deux pays à maintenir leurs efforts en vue de promouvoir le bon voisinage contribuant ainsi à assurer l'édification de deux États viables, vivant côte à côte en harmonie et en paix. La Conférence **APPELLE** les deux pays à trouver une solution au statut final d'Abyei, afin de renforcer davantage la sécurité de leur frontière commune et les **ENCOURAGE** à poursuivre également leur coopération avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA afin de régler les questions pendantes, telles que mentionnées dans l'Accord de coopération relatif à leur frontière commune, y compris Abyei et les autres zones litigieuses ;

7. **SE FÉLICITE** de la signature de l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS), le 12 septembre 2018. La Conférence **SALUE** les parties prenantes sud-soudanaises pour le leadership dont elles ont fait preuve depuis la signature du R-ARCSS et **APPELLE** les groupes d'opposition qui n'ont pas encore signé l'Accord, à le faire sans aucune précondition. La Conférence **APPELLE ÉGALEMENT** les parties Sud-soudanaises à mettre en œuvre, et en toute bonne foi, le R-ARCSS, afin de donner une chance à ce processus de paix renouvelé et **ENCOURAGE** la communauté internationale à apporter un soutien politique et financier au processus de paix, particulièrement dans la mise en œuvre des arrangements sécuritaires. La Conférence **FÉLICITE** les chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour leurs efforts inlassables visant à rétablir durablement la paix, la sécurité et la stabilité au Soudan du Sud. Elle **ENCOURAGE** le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine à maintenir son soutien au processus de paix, y compris en soutenant la Commission indépendante en charge des frontières (IBC). La Conférence **APPELLE** les États membres de l'UA, ainsi que la communauté internationale à soutenir la Mission de l'UA au Soudan du Sud en vue d'assurer un soutien efficace de l'UA au processus de paix. Elle **FÉLICITE** S. E. Festus Mogae, ancien Président du Botswana, pour son leadership prestigieux du Comité conjoint de suivi et d'évaluation (JMEC) depuis sa création, et **APPELLE** l'IGAD à lui trouver rapidement un successeur ;
8. **FÉLICITE** les dirigeants de la Corne d'Afrique pour les développements positifs constatés dans la région qui sont des étapes importantes dans la consolidation de la paix et de la stabilité dans cette partie du continent. La Conférence **RÉITÈRE** l'engagement de l'UA à soutenir le processus en cours entre l'Éthiopie et l'Érythrée, ainsi que la Déclaration conjointe entre l'Éthiopie, l'Érythrée et la Somalie et l'Accord entre l'Érythrée et Djibouti, et **ENCOURAGE** les États membres de l'UA à soutenir les efforts de la région pour consolider la paix et faciliter une intégration régionale effective dans le cadre de l'effort global d'intégration continentale. La Conférence **FÉLICITE ÉGALEMENT** les Présidents S.E Ismaïl Omar Guelleh de Djibouti et S.E Isaias Afwerki de l'Érythrée pour leurs efforts et leur engagement en vue de normaliser les relations entre leurs deux pays, dans le cadre des communiqués pertinents du CPS et de la résolution 2446 (2018) du Conseil de sécurité des Nations unies. La Conférence **ENCOURAGE** le CPS, avec le soutien de la Commission, y compris à travers le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, à continuellement interagir sur les dynamiques en cours dans la Corne de l'Afrique. Elle **SOULIGNE** à cet égard, la nécessité de consultations intensifiées à divers niveaux pour l'organisation rapide de la Conférence sur la paix, la sécurité, la stabilité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique, conformément à sa décision Assembly/AU/Dec.472 (XX) adoptée lors de la 20^{ème} Session ordinaire, tenue les 27 et 28 janvier 2013 ;
9. **SALUE** l'organisation pacifique des élections en **République Démocratique du Congo (RDC)**, et **FÉLICITE** le peuple et les dirigeants de la RDC pour une transition pacifique historique. La Conférence **FÉLICITE ÉGALEMENT** S. E. Felix Antoine Tshilombo Tshisekedi pour son élection comme Président de la RDC et **RÉAFFIRME** l'engagement de l'UA à continuer à travailler avec le Gouvernement de la RDC et toutes les autres parties prenantes congolaises en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité et le développement socio-

économique en RDC. Elle **ENCOURAGE**, à cet égard, toutes les parties prenantes congolaises à placer l'intérêt suprême de leur pays au-dessus de toutes autres considérations et à travailler ensemble. La Conférence **APPELLE** les États membres de l'UA et la communauté internationale à soutenir les nouvelles autorités en RDC dans leurs efforts visant à consolider la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays et dans la région, et **RÉITÈRE** sa demande à l'Union européenne à lever immédiatement les sanctions ciblées imposées à certains des acteurs politiques congolais ;

10. **SE FÉLICITE** de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République Centrafricaine, le 6 février 2019, entre le Gouvernement et les groupes armés de la **RCA**, sous les auspices de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en **RCA**. La Conférence **FÉLICITE** le Président de la Commission et le Commissaire à la paix et à la sécurité, travaillant de concert avec les pays de la région et l'ONU, pour leurs efforts renouvelés et les initiatives qui ont permis de conclure cet accord négocié lors du dialogue politique direct de Khartoum, au Soudan. Elle **EXHORTE** toutes les parties prenantes de la RCA à placer les intérêts de leur pays au-dessus de toute autre considération, à respecter leur engagement et à œuvrer, de bonne foi, pour la mise en œuvre de l'Accord. La Conférence **ENCOURAGE** la Commission, les pays de la région et les partenaires à apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre effective de l'Accord, qui contribuera dans une large mesure au rétablissement d'une paix, d'une sécurité, d'une stabilité et d'une réconciliation durables en RCA. La Conférence **RECONNAIT** les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix des Nations unies, en particulier le Royaume du Maroc, Président de la configuration des Nations unies de la RCA, dans les efforts et l'engagement continus en vue de mobiliser le soutien nécessaire aux efforts de paix en cours en RCA, et **APPELLE** les États membres de l'UA et la communauté internationale à soutenir et renforcer le programme national de redressement et de consolidation de la paix en République centrafricaine ;
11. **FÉLICITE** le Gouvernement du Burundi pour avoir initié les processus préparatoires des élections, en particulier la création d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI), le 31 août 2018, selon le code électoral burundais, ainsi qu'une Commission Vérité et Réconciliation (CVR), conformément aux accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation, signés le 28 août 2000. A cet égard, la Conférence **SALUE EN OUTRE**, la déclaration faite par le Président Pierre Nkurunziza de ne plus se présenter aux élections présidentielles en 2020, et **EXHORTE** le Gouvernement et les partis politiques à travailler ensemble pour le bon déroulement des prochaines élections. La Conférence **EXPRIME SA GRATITUDE** à la Communauté de l'Afrique de l'Est, en particulier, à S.E. Yoweri K. Museveni, Président de la République d'Ouganda, le Médiateur, ainsi qu' à S.E. Benjamin Mkapa, ancien Président de la République de Tanzanie, le Facilitateur, et **SOULIGNE** la nécessité de nouvelles initiatives, avec le soutien de l'UA, pour accompagner les Burundais dans leurs efforts pour consolider la paix et la sécurité dans leur pays. La Conférence **RÉITÈRE** sa demande à l'Union européenne (UE) de lever immédiatement les sanctions unilatérales imposées contre la République du Burundi ;

12. **EXPRIME SON PLEIN SOUTIEN** aux efforts en cours en **Guinée-Bissau** sous la conduite de la CEDEAO et **ASSURE** toutes les parties prenantes de la disponibilité et de la détermination de l'UA à continuer à soutenir les Bissau-guinéens afin de surmonter les défis auxquels ils sont confrontés pendant qu'ils se préparent aux élections législatives prévues en mars 2019. La Conférence **ENCOURAGE** le Gouvernement et les parties en Guinée-Bissau à élaborer et assurer l'adoption d'un Code de conduite, conformément aux valeurs partagées et aux instruments pertinents de l'UA, y compris la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. La Conférence **FÉLICITE** tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur soutien à l'organisation des élections prévues et **APPELLE** tous les États membres de l'UA et la communauté internationale dans son ensemble à continuer d'apporter le soutien logistique et financier nécessaire à la Guinée-Bissau en cette phase cruciale de sa construction démocratique. Elle **SALUE ÉGALEMENT** le rôle important joué par l'ECOMIB dans la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, malgré les défis opérationnels et financiers et **SOULIGNE** la nécessité de la poursuite du soutien financier au maintien des opérations de l'ECOMIB, jusqu'à l'achèvement du renforcement des capacités des forces de sécurité nationales de Guinée-Bissau, qui en ont tant besoin ;
13. **FÉLICITE** S. E. Boubacar Keita pour sa réélection comme Président de la République du **Mali**, **ENCOURAGE** les parties maliennes à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger, à redoubler d'efforts en vue d'une mise en œuvre plus efficace et accélérée de leurs engagements. La Conférence **RÉAFFIRME EN OUTRE**, le rôle central de l'Accord d'Alger dans les efforts de stabilisation avec le soutien de la MINUSMA et de la lutte contre les groupes terroristes qui seront de plus en plus isolés à travers une meilleure mise en œuvre de l'Accord. Elle **ENCOURAGE** toutes les parties prenantes maliennes à engager un dialogue de bonne foi, et à rechercher le consensus le plus large possible autour des réformes institutionnelles et constitutionnelles envisagées conformément à l'Accord, ainsi qu'au renforcement de la démocratie dans le pays. La Conférence **CONDAMNE FERMEMENT** toutes les attaques terroristes au Centre du Mali et **SOULIGNE** la nécessité de déployer des efforts visant à mettre fin aux attaques terroristes dans le Centre du Mali. Elle **CONDAMNE ÉGALEMENT** les récents attentats terroristes au Burkina Faso et **ENCOURAGE** la Commission à poursuivre ses efforts visant à remédier à la fragilité de la situation sécuritaire au Sahel, en étroite collaboration avec les pays de la région, à travers le processus de Nouakchott, et les partenaires, y compris en s'attaquant efficacement aux causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent. La Conférence **RÉITÈRE SON APPEL** à la communauté internationale pour apporter le soutien nécessaire à la Force conjointe du G5 Sahel, y compris un financement approprié, prévisible et durable lui permettant de s'acquitter de son mandat consistant à lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. La Conférence **APPELLE** les États membres et la Commission à intensifier leur soutien stratégique en vue de la pleine opérationnalisation de la Force du G5-Sahel en vue de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent dans la région, et **SE FÉLICITE** des conclusions du sommet du G5 Sahel tenu à Ouagadougou, le 5 février 2019 ;
14. **PREND NOTE** des efforts constants déployés par les pays du Bassin du Lac Tchad pour neutraliser le groupe terroriste Boko Haram, à travers la Force

multinationale mixte (FMM) et **APPELLE** la Commission à continuer d'intensifier le soutien de l'UA aux pays de la région dans leur lutte contre Boko Haram. La Conférence **SE FÉLICITE** des conclusions de la Conférence ministérielle des États membres du Bassin du lac Tchad, organisée en collaboration avec la Commission et le PNUD, le 30 août 2018, à Abuja, au Nigéria, qui a validé et adopté la Stratégie régionale pour la stabilisation, le redressement et la résilience de la région, conformément à la résolution 2349 du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle **APPELLE** les États membres du Bassin du Lac Tchad et la Commission à soutenir l'élaboration d'une Feuille de route claire et d'une stratégie globale de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie. Elle **APPELLE ÉGALEMENT** l'ADUA-NEPAD nouvellement créée à jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre de la Stratégie, en contribuant, entre autres, à l'élaboration de la Feuille de route de mise en œuvre et du plan de mobilisation des ressources. La Conférence **RÉITÈRE SON APPEL** à tous les États membres de l'UA, aux CER/MR et à la communauté internationale toute entière pour qu'ils apportent l'assistance financière et technique nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie, y compris un soutien supplémentaire à la FMM, afin de consolider les avancées sécuritaires réalisées à ce jour. Elle **SE FÉLICITE** de l'organisation par le Nigéria d'une Conférence internationale sur la sauvegarde du Lac Tchad, en collaboration avec la CBLT et l'UNESCO, du 26 au 28 février 2018, qui a attiré l'attention sur les crises socio-économiques multiformes et l'insécurité croissante provoquée par le rétrécissement du Lac au cours des trois dernières décennies, soulignant la nécessité d'efforts concertés pour ressusciter le Lac, à la suite de l'appel du CPS dans le communiqué PSC/PR/BR.(DCCLXXIV) de la 774^{ème} réunion tenue le 21 mai 2018. Elle **APPROUVE**, à cet égard, les conclusions de la Conférence (Déclaration d'Abuja), en particulier l'Initiative de transfert d'eau entre les bassins hydrographiques (IBWT) en tant que projet panafricain pour restaurer le Lac Tchad et promouvoir la navigation et le développement industriel et économique ;

15. **FÉLICITE** la République arabe d'Égypte et la Commission pour leur rôle actif dans les efforts visant à opérationnaliser le Centre de l'UA pour la Reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), **APPELLE** à accélérer la conclusion de l'accord de siège pour le Centre. Dans ce contexte, la Conférence **EXPRIME SON APPRÉCIATION** à l'Égypte pour les terrains et autres installations mis à disposition pour le Centre. Elle **ENCOURAGE** les États membres à apporter les ressources nécessaires, en particulier les fonds nécessaires, pour soutenir la pleine opérationnalisation du Centre, **ENCOURAGE ÉGALEMENT** les consultations en cours entre la CEEAC et la Commission sur le processus de finalisation de la politique et la stratégie de la CEEAC sur la RDPC, et **EXHORTE** la Commission à assurer la finalisation rapide de ces documents, afin de faciliter la mise en œuvre des initiatives de RDPC dans la région ;
16. **RÉAFFIRME SA DÉTERMINATION** à renforcer ses efforts en vue d'une meilleure action de prévention des conflits plus efficace en Afrique. La Conférence **ENCOURAGE**, à cet égard, les États membres à tirer pleinement parti des outils de prévention structurelle des conflits élaborés par la Commission, y compris l'Évaluation de la vulnérabilité et de la résilience structurelles pays (CSVRA) et de la Stratégie de réduction de la vulnérabilité structurelle pays (CSVMS), et à renforcer les capacités des jeunes à participer

utilement aux questions de paix et de sécurité aux niveaux national, régional et continental. La Conférence **ENCOURAGE ÉGALEMENT** les États membres à continuer de soutenir le travail du Groupe des Sages dans sa contribution aux efforts de paix sur le continent, et **SOULIGNE** la nécessité pour les États membres de renforcer les capacités des femmes à participer aux efforts de prévention des conflits et de médiation aux niveaux national, régional et continental ;

17. **FÉLICITE** le CPS pour ses efforts constants visant à renforcer davantage la Force africaine en attente (FAA), y compris les mesures prises pour faciliter l'harmonisation de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) dans le cadre de la FAA, à assurer la pleine opérationnalisation de la Base logistique continentale (BLC), à Douala, au Cameroun et la création de dépôts logistiques régionaux. La Conférence **DEMANDE**, dans ce contexte, à la Commission d'accélérer la mise en œuvre des dispositions du communiqué du CPS [PSC/PR/COMM. (DCCCXXI)], y compris la matrice, adopté lors de la 821^{ème} réunion du CPS tenue le 9 janvier 2019, en ce qui concerne l'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la FAA ;
18. **EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION** face à la recrudescence des attaques terroristes dans certaines parties du continent et **RÉITÈRE SA CONDAMNATION** de tous les actes de terrorisme commis sur le continent par quiconque, où que ce soit et à quelque fin que ce soit, **RÉITÈRE ÉGALEMENT** la détermination de l'UA à débarrasser l'Afrique du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui ne peut être justifié en aucune circonstance. La Conférence **EXPRIME LA PLEINE SOLIDARITÉ DE L'UA** avec les pays affectés et les victimes du terrorisme. Elle **SE FÉLICITE** des efforts déployés par les États membres pour prévenir et lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, à travers le renforcement de la législation, des capacités opérationnelles et la coordination entre les structures nationales compétentes. La Conférence **RECONNAÎT** la contribution d'institutions africaines dédiées à soutenir les États membres dans leur lutte contre le terrorisme, comme le CISSA. Le CAERT et AFRIPOL, en particulier dans la fourniture de l'alerte rapide, de l'analyse et du renforcement des capacités pour la lutte contre le terrorisme. La Conférence **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face au fait que, malgré les progrès accomplis dans l'élaboration d'un cadre global normatif et opérationnel de lutte contre le terrorisme, de graves lacunes subsistent en termes de mise en œuvre et de suivi, compromettant ainsi l'efficacité de la réponse de l'Afrique à la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent. Elle **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ URGENTE**, à cet égard, d'adopter une approche pragmatique, afin de concrétiser l'engagement pris par les États membres de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et les **ENCOURAGE** à élaborer des stratégies nationales globales de lutte contre le terrorisme couvrant la prévention, la réponse, la reconstruction et le développement socio-économique. La Conférence **APPELLE** les États membres à promouvoir les échanges d'expérience dans les efforts visant à contrer le discours de haine et l'extrémisme violent ;
19. **ENTÉRINE** la décision du CPS de demander à la Commission, en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées, d'explorer les voies de renforcer les mécanismes existants de l'UA et des CER/MR sur la protection

des enfants, et sur cette base, élaborer une Architecture de protection de l'enfant pour le continent, en tant que sous-thème de l'APSA, et la soumettre au CPS pour examen. La Conférence **APPELLE** les CER/MR à désigner des points focaux pour la protection des enfants affectés par les conflits armés, afin de faciliter une coordination efficace avec le fonctionnement efficace des mécanismes existants de protection des enfants. Elle **ENTÉRINE**, dans ce contexte, la demande du CPS au Président de la Commission de désigner un Envoyé spécial pour les enfants en situation de conflit, qui servira d'interface politique de haut niveau entre les enfants en Afrique et l'UA. La Conférence **ENTÉRINE EN OUTRE** la décision du CPS sur la création d'un mécanisme continental de suivi et de rapport, afin de fournir à l'UA des informations précises, fiables et à jour sur la souffrance des enfants en situation de conflit et de crise ;

20. **DEMANDE** à la Commission d'intégrer les réponses aux effets du changement climatique dans toutes ses politiques sur les réfugiés et les personnes déplacées. La Conférence **RAPPELLE** le communiqué [PSC/PR/BR.(DCCLXXV)], adopté par le CPS lors de sa 775^{ème} réunion, tenue le 22 mai 2018, **SOULIGNE** l'importance pour les Etats membres de protéger les camps de réfugiés et de personnes déplacées contre toute forme de militarisation et de maintenir leur caractère civil. Elle **ENTÉRINE** la décision du CPS et **DEMANDE** au Président de l'UA de nommer un Envoyé spécial de l'UA pour le changement climatique, la paix et la sécurité en Afrique, et **APPELLE** la Commission, en étroite collaboration avec les organisations internationales comme le HCR, OCHA et le PAM et les pays d'accueil, à procéder au recensement et à l'enregistrement des réfugiés et personnes déplacées, tenant compte des chiffres établis par ces organisations internationales compétentes ;
21. **SALUE** les efforts déployés par le CPS pour organiser, au Caire (Égypte) les 29 et 31 octobre 2018, une retraite consacrée à l'évaluation de l'état de la mise en œuvre de l'Architecture de paix et de sécurité africaine (APSA) et de l'Architecture de gouvernance africaine (AGA), afin de jeter des bases solides pour la réforme du CPS, tel que demandé dans la décision Assembly/AU.Dec.635 (XXVIII) adoptée en janvier 2017. La Conférence **ENCOURAGE**, à cet égard, le CPS, en collaboration avec les CER/MR, à poursuivre ses efforts et **ATTEND AVEC INTERET** les conclusions finales des efforts en cours, en particulier des propositions concrètes sur la réforme du CPS ;
22. **ENTÉRINE** les conclusions du sixième séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, tenu à Nairobi (Kenya) les 13 et 14 décembre 2018, **SE FÉLICITE** des efforts déployés par les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) pour promouvoir et défendre les positions et préoccupations communes africaines, tel que décidées par les organes délibérants de l'UA, au sein du Conseil de sécurité, **REND HOMMAGE**, à cet égard, à l'Éthiopie pour sa précieuse contribution, en particulier en ce qui concerne les efforts visant à faire progresser la position de l'UA sur le financement de l'Agenda africain de paix et de sécurité à travers un financement prévisible et durable à partir des contributions mises à recouvrement des Nations unies, **SE FÉLICITE** de l'élection de la République de l'Afrique du Sud en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, **ATTEND AVEC INTERET** la contribution de l'Afrique du Sud à la promotion de l'Agenda africain

de paix et de sécurité au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, **FÉLICITE** la Côte d'Ivoire pour avoir soumis un projet de résolution au Conseil de sécurité, préalablement approuvé par le CPS, et **DEMANDE** aux A3 de continuer d'exprimer, de défendre et de promouvoir efficacement la position de l'Afrique sur cette question, **FÉLICITE EGALEMENT** la Guinée équatoriale d'avoir présenté un projet de résolution sur Faire taire les armes à l'horizon 2020 et **APPELLE** tous les A3 et le groupe des pays africains à New York à travailler ensemble en vue de faciliter l'adoption de cette résolution historique, **PREND NOTE** de tous les défis auxquels les A3 sont confrontés dans leurs efforts pour défendre et promouvoir les positions africaines communes au sein du Conseil de sécurité et **DEMANDE** au CPS, en collaboration avec la Commission, de trouver les meilleurs moyens de renforcer davantage le soutien au travail de l'A3, à New York.